

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi, 9 février 2026 à l'hôtel de ville du même endroit, à 19 h.

Cette séance du conseil est sous la présidence du maire, Richard St-Laurent.

Sont présents les conseillers(ères) :

Charles-Edmond Landry	conseiller poste #1
Jean-Pierre Lelièvre	conseiller poste #2
Samuel Boudreau	conseiller poste #3
Louise Landry	conseillère poste #4
Denis Richard	conseiller poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

035-02-2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Richard St-Laurent, déclare la séance ouverte à 19 h et souhaite la bienvenue à tous.

036-02-2026

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère, Sandra McBrearty, fait la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2026 qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Rapport des membres du conseil
5. Adoption du procès-verbal du 19 janvier 2026, du procès-verbal du 26 janvier 2026 et du procès-verbal du 3 février 2026
6. Correspondance
7. Finances (comptes pour approbation et dépôt d'un état de revenus et dépenses)
8. Demande de dons
9. Administration – adoption du règlement #452 – Règlement décrétant l'imposition d'un régime foncier à taux variés et déterminant les taux de taxes ainsi que les différents tarifs de compensation applicables pour l'année financière 2026
10. Administration – autorisation de paiement #8 avec libération finale de la retenue – Constructions Scandinaves – Maison de la culture
11. Administration – autorisation de paiement – Safire Conseil – maintien équité salariale
12. Administration – avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 453 de tarification de la Municipalité de nouvelle
13. Administration – renouvellement assurance collective – autorisation de signature
14. Développement – autorisation de dépenses – programme prima – parc de la fabrique
15. Varia
16. Période de questions pour le public
17. Clôture de la séance
18. Levée de la séance

À la suite de cette lecture, il est proposé par le conseiller Charles-Edmond Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'ordre du jour soit adopté.

- 037-02-2026 **3. CONSTATATION DU QUORUM**
- Le maire, Richard St-Laurent, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.
- 038-02-2026 **4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
- À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.
- 039-02-2026 **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JANVIER 2026, DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JANVIER 2026 ET DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2026**
- Les conseillers(ères) ayant reçu et lu les procès-verbaux du 19 janvier 2026, du 26 janvier 2026 et du 3 février 2026;
- Il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):
- Que les procès-verbaux soient adoptés, tel que présenté.
- 040-02-2026 **6. CORRESPONDANCE**
- Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du mois.
- 041-02-2026 **7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)**
- Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):
- Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer, décembre 2025 (2^e rapport) et janvier 2026, au montant total de 267 081,83 \$ (comptes payés au cours du mois, 129 209,68 \$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 126 132,22 \$ et décembre 2025 (2^e rapport) de 11 769,22 \$). Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.
- 042-02-2026 **8. DEMANDE DE DONS**
- CONSIDÉRANT la demande de don suivante :
- Demande de participation financière – Club de karaté traditionnel Chaleur
- CONSIDÉRANT le poste budgétaire pour les dons en 2026;
- Pour ces motifs, il est proposé par conseillère Louise Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :
- QUE le conseil autorise le don suivant :

- Demande de participation financière – Club de karaté traditionnel Chaleur, montant de 350,00 \$.

043-02-2026

9. ADMINISTRATION – ADOPTION DU RÈGLEMENT #452 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L’IMPOSITION D’UN RÉGIME FONCIER À TAUX VARIÉS ET DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS DE COMPENSATION APPLICABLES POUR L’ANNÉE FINANCIÈRE 2026

CONSIDÉRANT QU’il est opportun d’adopter un règlement de taxations et de tarifs pour 2026;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été dûment donné par la conseillère, Louise Landry, lors de la séance extraordinaire du conseil du 26 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QU’un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Denis Richard et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) :

Que la Municipalité de Nouvelle adopte le règlement numéro # 452 ayant pour objet de décréter l’imposition d’un régime d’impôt foncier à taux variés et déterminant les taux de taxes ainsi que les différents tarifs de compensation applicables pour l’année 2026.

044-02-2026

10. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT #8 AVEC LIBÉRATION FINALE DE LA RETENUE – CONSTRUCTIONS SCANDINAVES – MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réaménagement intérieur et d’ajout d’un préau ont été réalisés pour la Municipalité de Nouvelle par Construction Scandinaves, selon le contrat intervenu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE Pierre Bourdages Architecte inc. a produit le certificat de paiement n° 08, en date du 8 décembre 2025, couvrant la période du 1er juillet au 8 décembre 2025, et confirmant que les montants réclamés sont conformes aux termes du contrat et à l’état des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce certificat vise la libération finale de la retenue contractuelle;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Lelièvre et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) :

D’AUTORISER le paiement à Construction Scandinaves d’un montant de 24°010,82 \$ avant les taxes applicables, conformément au certificat de paiement n° 08 émis par Pierre Bourdages Architecte inc.

D’AUTORISER le maire, monsieur Richard St-Laurent, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Cabot, à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

045-02-2026

11. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – SAFIRE CONSEIL – MAINTIEN ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a retenu les services de Safire Conseils RH Inc. relativement au dossier d'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE Safire Conseils RH Inc. a transmis la facture numéro 1211, datée du 30 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette facture concerne des services professionnels rendus, notamment la révision des événements 2021-2025, l'analyse des documents, l'entrée de données dans les plateformes de la CNESST ainsi que l'administration et la logistique;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette facture s'élève à 4 125,00 \$ avant les taxes applicables;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Charles-Edmond Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 1211 de Safire Conseils RH Inc., au montant de 4 125,00 \$ avant les taxes applicables.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement et à signer tout document requis.

046-02-2026

12. ADMINISTRATION – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 453 DE TARIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Le conseiller Samuel Boudreau donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 453 de tarification de la Municipalité de Nouvelle.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale, peut fixer par règlement la tarification pour des biens, services ou activités qu'elle fournit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle souhaite établir et mettre à jour les tarifs applicables à certains services rendus à la population, aux organismes et aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle souhaite, par souci de transparence et d'équité, regrouper les différents tarifs dans un règlement général sur la tarification;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la loi

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Louise Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la Municipalité de Nouvelle adopte le projet de règlement numéro 453 de tarification de la Municipalité de Nouvelle.

047-02-2026

13. ADMINISTRATION – RENOUELEMENT ASSURANCE COLLECTIVE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle doit procéder au renouvellement de son contrat d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'assurance collective est nécessaire afin d'assurer la continuité de la couverture pour les employés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'assurance collective prendra effet le 1er mars 2026;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de procéder au renouvellement de l'assurance collective de la Municipalité de Nouvelle, effectif au 1er mars 2026.

048-02-2026

14. DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION DE DÉPENSES – PROGRAMME PRIMA – PARC DE LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a obtenu une subvention totale de 97 500,00 \$ dans le cadre du programme PRIMA;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses de 20 751,00 \$ ont déjà été engagées dans le cadre du programme PRIMA pour le projet du chalet de l'Hippodrome;

CONSIDÉRANT QUE le parc de la Fabrique constitue un volet inclus au programme PRIMA;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses de 15 801,00 \$ avant les taxes applicables sont prévues pour ce volet, incluant notamment l'achat d'une table de ping-pong, l'achat d'une fontaine d'eau ainsi que l'aménagement d'un terrain de shuffleboard;

CONSIDÉRANT QUE le solde disponible de l'enveloppe PRIMA, après les dépenses liées au chalet de l'Hippodrome et au parc de la Fabrique, est de 60 948,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet PRIMA au parc de la Fabrique s'inscrit dans les orientations du programme MADA – Municipalité amie des aînés, visant l'amélioration des milieux de vie et des infrastructures favorisant le vieillissement actif;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'installation de balançoires intergénérationnelles est réalisé dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, par l'entremise de la Corporation du Patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Patrimoine a été impliquée durant le processus, faisant partie du comité MADA;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Denis Richard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE les dépenses soient compilées à la reddition de compte du programme PRIMA.

QUE le conseil de la Municipalité de Nouvelle :

Autorise une dépense maximale de 15 801,00 \$ avant les taxes applicables dans le cadre du programme de subvention PRIMA – parc de la Fabrique, afin de :

- procéder à l'achat d'une table de ping-pong;
- procéder à l'achat et à l'installation d'une borne-fontaine;
- procéder à l'aménagement d'un terrain de shuffleboard.

Autorise l'agent de développement municipal et/ou le directeur général et greffier-trésorier à procéder aux achats requis et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

049-02-2026

15. VARIA

Aucun point n'est ajouté au varia lors de cette séance.

050-02-2026

16. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Le maire et les conseillers répondent aux questions posées.

051-02-2026

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire Richard St-Laurent déclare la séance close.

052-02-2026

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Samuel Boudreau propose la levée de la séance. Il est 19 h 55.



Richard St-Laurent
Maire



Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Richard St-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.